

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 30 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le 19 juin 2018 s'est réuni le lundi 25 juin 2018 à 19 heures 00, dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en sa séance publique, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Maire de Marmande.

Présents : BENQUET Daniel, Maire, LABARDIN Philippe, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, CARBONNET Serge, SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE Sylvie JACQUET Josette, CARRERE-GALDIN Nicole, BALLEREAU Marie-Catherine, Adjoint, MUNOZ Yolande, BOUGUES Marie-Françoise, CHRISTEN Roland, MARCHAND Jean-Pierre, CAMPS Brigitte, DALLA SANTA Jean-Christophe, COUZINEAU Patrick, CORREGES Jacqueline, HOSPITAL Michel, SPECOGNA Marilyn, BROUILLON Hervé, FIGUÈS Fatima, HOCQUELET Joël, BORDERIE Sophie, CILLIERES Charles, MAHIEU Anne, CERUTI Michel, GAY Laurent, MAURIN Patrick, MANIER Bernard, BRETAGNE Karine Conseillers Municipaux

Absents ou excusés : VERDIER Alain, VALAY Laurence, ANGELY Lydie,

Pouvoirs : de VALAY Laurence à Daniel BENQUET, de Lydie ANGELY à Sylvie DE LAMARLIERE

E 05
Effacement de dettes

Certains titres de perception émis à l'encontre de débiteurs de la Commune ne peuvent être recouvrés.

En effet, certains particuliers font l'objet d'une procédure de surendettement ou de liquidation pour les entreprises.

A ce titre :

- par jugement en date du 16 février 2018, la Commission de surendettement des particuliers du Lot-et-Garonne a décidé l'effacement des dettes de Madame WITTOUCK Mercédès (impayés CLAE et restauration scolaire) pour un montant de 85,71 €.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré :

- Décide** de procéder à l'effacement des dettes suivantes :
- la famille WITTOUCK Mercédès (impayés CLAE et restauration scolaire) pour un montant de 85,71 €.
- Précise** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif de l'exercice 2018, chapitre 65, article 6542.
- Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les états de taxes et produits irrécouvrables.

Votants : 33 Abstention : 00 Exprimés : 32 Contre : 00 - Pour : 32
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 26 juin 2018

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 28.10.2018
et de sa transmission au contrôle de légalité le 28.10.2018.

Le Maire de Marmande
Daniel BENQUET

